

## **Pôle de revenus/patrimoine (PCRP) ou brigade patrimoniale (BPAT)**

---

### **LE SERVICE**

Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) ou brigade patrimoniale (BPAT) ou brigade spécialisée (contrôle successions notamment) (intégré(e) le cas échéant dans un pôle unifié de contrôle -PUC-)

### **MISSIONS**

Les agents procèdent du bureau au contrôle corrélé revenus/patrimoine des personnes physiques du ressort territorial, hors dossiers à très forts enjeux (DTFE) relevant de la DNVSF (revenus bruts à l'IR supérieurs à 1 M€ ou actif brut IFI supérieur à 6,9 M€). Ils analysent ainsi la stratégie fiscale globale du contribuable par l'examen de l'ensemble des revenus y compris professionnels, des plus-values mobilières et immobilières, des revenus défiscalisés, du contrôle valeur et de la situation au regard de l'IFI, en s'appuyant sur les déclarations et les actes du dossier.

Ils sont également en charge de la gestion des défaillements en matière d'IFI et de successions.

Ils peuvent par ailleurs être amenés à contrôler des dispositifs spécifiques en fonction des situations patrimoniales rencontrées (taxe sur la valeur vénale des immeubles de 3 %, TVA immobilière, suivi des régimes de faveur...).

Ils sont responsables de la conduite de ses contrôles et assure l'ensemble des travaux qui y sont liés : fiabilisation des données, demandes de renseignements, droit de communication, AAI, rédaction des pièces de procédure et travaux de finalisation pour mise en recouvrement.

Ils sont associés, en aval de ses contrôles, aux recours hiérarchiques et aux suites contentieuses de ses dossiers.



Ces missions nécessitent un sens avéré des contacts humains et du dialogue avec les contribuables et leurs représentants (comptables, avocats...).

Le PCRП est généraliste mais quelques brigades patrimoniales (BPAT) ou spécialisées (type contrôle successions notamment) sont implantées dans des directions au tissu fiscal particulièrement riche afin de traiter les dossiers les plus complexes.